

Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Band: 56 (1948)

Heft: 1

Quellentext: Le juge Philippe Secretan pendant la révolution vaudoise

Autor: Secretan, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le juge Philippe Secretan pendant la révolution vaudoise

Extraits de son « journal » inédit

Philippe Secretan ¹ préside dès le 4 mars 1793, comme chatelain, la Cour du ci-devant Chapitre de Lausanne sans cesser pour cela de suivre attentivement le cours des événements, dans son pays et à l'étranger. Quelques jours plus tard, il note en effet dans son journal :

« Je m'intéresse follement aux affaires politiques ² et je m'en occupe trop — je n'y puis avoir aucune influence — cet intérêt m'inspire un esprit de parti qui corrompt mon jugement et me cause des inquiétudes et des mouvements de passion tout-à-fait déraisonnables, il me distrait d'affaires plus essentielles.

» L'assemblée nationale vient de faire déployer le drapeau noir et de déclarer la Patrie en danger afin d'accélérer les enrôlements. »

Le dimanche 16 mars 1794, il écrit :

« Jour de jeûne extraordinaire. Déclaration du Souverain par laquelle il annonce :

» 1. qu'il fait profession solennelle de christianisme

» 2. qu'il restera inviolablement et invariablement attaché à cette religion

» 3. qu'il fera tous ses efforts pour la maintenir dans ses Etats

» 4. qu'il avertit tous officiers civils et ecclésiastiques de seconder ses intentions ³.

» Observations : le christianisme s'est établi par les voies de la douceur, de la persuasion, de la bienfaisance et par l'exemple d'une conduite édifiante et vertueuse ; c'est par les mêmes voies qu'il se soutiendra. La force, la contrainte, les menaces annoncent les lois des hommes, les jugements des hommes et non les lois de Dieu, les

¹ Voir note biographique : R. H. V. 1947, p. 1, note 1.

² Voir R. H. V. 1947, p. 14.

³ Pour le texte de l'ordonnance, voir R. H. V. 1899, p. 159.

jugements de Dieu... Lorsque les Puissants et le Prince parlent, ils ont beau emprunter les discours de la religion et les paroles de l'Évangile, leur glaive redoutable annonce les jugements des hommes au lieu des jugements de Dieu... on entend les menaces d'un despote au lieu de la voix du Ciel, l'on tremble, l'on rampe devant le trône d'un tyran au lieu d'adorer l'Être suprême.»

Le Chatelain participe sans enthousiasme à la vie mondaine à laquelle il préfère le cercle de ses amis et de ses parents. On relève souvent à ce propos des observations assez piquantes :

« *Mardi 26 janvier 1796* : Bal chez Porta ¹ — Femmes couvertes de plumes, de chaînettes et de dorures — Costumes indécents : ceintures sous le sein, gorges découvertes. — Physionomies nouvelles : Madame de Stael ², yeux très vifs, regards effrontés, mâchoire en avant, visage bourgeonné, allure emportée, voix douce et agréable. Madame Necker de Saussure ³, copie de la précédente. Madame d'Aruffens née Golovkine et son mari ⁴. Monsieur Wickam ⁵, envoyé d'Angleterre en Suisse, larges épaules, taille courte et ramassée, mâchoires en avant, sourire de faune, physionomie basse, servile, d'homme né pour obéir ou pour être l'âme damnée d'un ministre ; sa femme est une Genevoise maigre, sèche et mise avec prétention. Le Marquis de Belmont ⁶, émigré, chevalier de Malte, figure superbe. Mr. de Meun ⁶, courtise Mme de Stael. Madame Grand d'Hauteville ⁷, la mise, l'allure et le jeu d'une dame de Cour, pleine de grâces et de la première distinction.»

A l'occasion d'un bal au Château, il a des réminiscences mélancoliques :

Samedi 23 avril 1796 :

« Moi qui étais invité à Bruxelles à toutes les fêtes — à qui on réservait trois ou quatre danses pour avoir le choix — et des plus aimables — moi qui arrangeais à Paris un bal qui fit tant de bruit que le duc d'Orléans voulut y venir — moi qui suis l'homme du monde le plus simple, le plus uni. »

¹ Marc-Guillaume Porta, avocat (1749-1818) qui donnait souvent des bals. Cf. R. H. V. 1915, p. 359.

² Elle arrivait de Paris. Cf. P. KOHLER, *Madame de Stael et la Suisse*, Payot 1916, p. 220.

³ Albertine Necker, fille d'Horace-B. de Saussure (1766-1841). KOHLER, *op. cit.*, 80, 87, 440.

⁴ Amélie Golovkine (1766-1855) épousa Henri-Albert de Mestral d'Aruffens (1750-1834). Cf. VAN MUYDEN, *Pages d'histoire lausannoise*, p. 348, note 1.

⁵ William Wickham (1761-1840), chargé d'affaires de l'Angleterre en Suisse, puis ministre en 1795 ; voir KOHLER, *op. cit.*, p. 221, et BARTHÉLEMY, *Mémoires*, Paris 1914, p. 146 et sq.

⁶ De Belmont et de Meun n'ont pas été identifiés.

⁷ Victoire Grand d'Hauteville, née Cannac de Saint-Légier épouse en 1790 (et non 1800 comme indiqué par erreur par Perrochon, R. V. H. 1947, p. 23) le banquier Daniel Grand (1761-1818).

Il est à cette époque en correspondance avec Laharpe, alors à Genthod. Cette même année, il est élu, par les autorités de la Ville, Seigneur juge et son journal porte à cette date :

« *Jeudi 16 septembre 1796* : Aujourd'hui j'ai été élu Juge, Mr. de Saussure¹ ayant obtenu l'emploi de Bourguemestre par la démission de Mr. Polier de St. Germain². Dorénavant toutes mes occupations doivent se rapporter à cette place importante — attention à mes propos et à mes actions — défiance de moi-même, recours à la prière et aux méditations pieuses — fermeté inébranlable dans les principes de probité, de candeur et de franchise. »

Les idées nouvelles devaient avoir pénétré aussi dans le corps de la magistrature judiciaire à en juger par ce passage :

« *Jeudi 24 avril 1797* : Dîner à Sauvabelin, en Corps de Justice. Santé portées à la France — chansons patriotiques françaises. Retour entre Fiaux et Rouge³. »

Son activité judiciaire lui laisse le temps d'écrire. Le 28 octobre 1797, il envoie à La Revellière-Lépeaux, membre du Directoire, son ouvrage sur les banques départementales, sur la police des marchés, les greniers de réserve, la régie des grains, les confréries d'assistance.

En novembre 1797, on attend le passage de Bonaparte. Le Juge note :

« *Samedi 18 novembre 1797* : Depuis lundi passé l'on ne songe qu'à l'arrivée de Buonaparte que l'on attend à chaque instant avec une badauderie inexprimable.

» *Mercredi 22* : Veillé jusqu'à 2 heures chez Madame Carrard pour voir arriver Buonaparte. »

En décembre, les conciliabules se multiplient entre amis. On note à diverses reprises : soirée chez Porta ou avec Glayre ou chez Pidou. On discute l'opportunité et les termes des écrits de Laharpe. Dans la seconde moitié du mois on apprend le dépôt de la pétition des Suisses de Paris au Directoire, le 9 décembre.

Le 28 décembre 1797, Philippe Secretan précise sa position dans une lettre adressée à de Bons⁴.

Nous en retiendrons deux phrases ; elles résument la profession de foi politique du Juge :

« Je ne partage point les opinions et les projets de de l'H. (Laharpe) ni de ses amis. Je ne veux pas contribuer aux dépens de ma conscience

¹ Victor-Benjamin de Saussure (1737-1811).

² Voir R. H. V. 1947, p. 6, note 4.

³ Il s'agit certainement de Moyse Fiaux (1761-1839) et de Georges Rouge (1773-1838), membres de la Cour de Justice et, en 1798, du Comité de Réunion. Cf. E. MOTTAZ, *Gazette de Lausanne*, 24 janvier 1926.

⁴ Jean-Louis de Bons (né en 1762), capitaine en 1798 ; membre du Comité de Réunion. Général des troupes vaudoises. Voir l'article de E. MOTTAZ dans la *Gazette* du 14 avril 1940. Cf. VAN MUYDEN, *op. cit.*, p. 236.

et du bien-être de mon Pays à favoriser les vues politiques du Gouvernement français dont ces gens là sont les jouets...

» Je regarde une convocation de députés des communes de mon Pays comme une mesure qui peut produire des effets salutaires et nous tirer de l'état... où nous sommes. ¹ »

Nous reproduisons le texte du Journal de Philippe Secretan, à partir du 1^{er} janvier 1798.

RENÉ SECRETAN.

Lundi 1^{er} : Nouvel An — Visite au Bailli — Dîner au Château — Apostrophe du Bailli — Déclaration du Directoire français ².

Mardi 2 : Assemblée du 200, séance et harangue du trésorier ³. Conversation avec Marcel et Penserot à la suite d'une visite de Marcel au Bourguemestre — Conversation entre Marcel, Ch. Oboussier, Oboussier de Vevey, Bonnard d'une part ⁴ et d'autre part le banneret Bergier ⁵ et moi — Rapport en Chambre économique, assurance de confiance donnée au Bourgmestre. Il saisit le projet.

La Requête ⁶ est mise en circulation pour signatures — on

¹ Cette lettre a été publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 31 janvier 1948.

² Déclaration du Directoire français du 8 nivôse, an VI (28 décembre 1797). Texte dans STRICKLER, I, p. 79, n° 115. Les circonstances dans lesquelles elle fut imprimée à Lausanne sont narrées dans : JUNOD, *Mémoires d'un patriote vaudois*, R. H. V. 1904, p. 326.

³ Wolfgang-Charles de Gingins-Chevilly, trésorier du Pays de Vaud dès 1795 ; cf. M. REYMOND, R. H. V. 1928, p. 137. Voir sur la séance, dans les articles de GEORGES FAVEY intitulés : *Il y a cent ans* (*Gazettes* de décembre 1897 et janvier 1898) celui de la *Gazette* du 2 janvier : *Au Conseil de la Ville*.

⁴ La liste des participants au banquet des Jordils, en 1791, mentionne trois Penserot dont deux de Lausanne (Auguste et Baptiste), deux Marcel, le père et le fils (Jean-Félix, 1740-1806, et Pierre-Albert, 1769-1819), trois Oboussier dont Charles qui s'enfuit en France en 1792 avec P.-A. Marcel et A. et B. Penserot. La plupart étaient descendants de réfugiés français et négociants à Lausanne. Voir DUTOIT, R. H. V. 1934, p. 356.

⁵ Voir R. H. V. 1947, p. 11, note 3.

⁶ Il s'agit en réalité ici de la *Pétition* dont le texte figure dans Verdeil, 2^e édition, 1854, vol. III, p. 223. Certains réclamants entendaient l'adresser, comme le voulait Fr.-C. de la Harpe, au Directoire français. De Saussure, Philippe Secretan et Glayre intervinrent et elle fut remise au Conseil des CC pour être transmise à LL. EE. Voir FAVEY, *op. cit.*, *Gazette*, 4 janvier 1898, « Au Comité des pétitionnaires » et aussi le *Journal du professeur Pichard*, p. 15.

Sur l'agitation qui régnait alors à Lausanne, voir JUNOD, *op. cit. passim*. — BUGNION, *Lettres*, R. H. V. 1898, p. 40. *Nouvelliste* du 17 février 1798, R. H. V. 1919, p. 375.

obtient celle de Wild ¹ et de Marcel qui entraînent 81 autres. J'écarte celles de Junod ² et de Porta Jourdillon ³.

Requête présentée à 9 heures du soir au Bourguemestre, Wild, Oboussier et moi présents.

Mercredi 3 : Requête présentée en Conseil — Assemblée des Communes dépendant du Château dans la salle du Chapitre ; discours du trésorier de Gingins ; réponses en cohue ; attaque de la Commune d'Epalinges contre Lausanne.

Malgré mes efforts la requête n'est pas présentée en Deux-cents ⁴. Soir chez le Contrôleur ⁵ avec Glayre et le banneret Bergier.

Jeudi 4 : La requête est présentée en 200 — Discours du Conseiller Polier ⁶, de Hollard ⁷, du Bourguemestre — Mes instances inutiles pour accélérer, discours de Glayre ; renvoi à une commission : le Bourguemestre, le banneret Bergier, le Contrôleur, Bergier de Jouxens ⁸ et moi.

Vendredi 5 : Cour de Justice — Commission du matin et du soir.

Samedi 6 : Requête emmiélée rédigée par Glayre ; elle aurait du être beaucoup plus franche et décidée, mais peut-être alors aurait-elle effrayé ceux qui l'ont adoptée ⁹.

¹ Il pourrait s'agir de François-Samuel Wild (1743-1802), capitaine des mines de l'Etat de Berne au Bévieux qui renonça à sa bourgeoisie de Berne, devint vaudois et lutta contre Berne aux Ormonts.

² Victor-Théodore Junod (1759-1811). *op. cit.* p. 326. Cf. R. H. V. 1898, p. 47, et 1907, p. 275, note.

³ Antoine-Bernard Porta, avocat (né en 1744), dit Porta-Jordillon parce qu'il avait épousé une demoiselle Parisod, du Jordillon.

⁴ I.-E.-L. Develey (1764-1839), professeur, dans son « *Mémoire pour servir à l'histoire de la Révolution du Pays de Vaud*, composé surtout d'après les registres du Comité de Réunion de Lausanne, par un des membres de ce Comité », à Lausanne chez Mouron, en 1798, sans nom d'auteur, écrit : « On désirait que les Conseils des Villes appuyassent la demande, mais ils n'y étaient pas encore disposés » et il ajoute que l'on fait comparaître les pétitionnaires, qu'on cherche à les intimider ; et qu'on aurait réussi sans l'arrivée de l'arrêté du 8 Nivôse. « Deux patriotes veulent alors porter seuls la pétition au Conseil de Lausanne, mais celui-ci lève alors la séance ; on refuse sans dire non ; les patriotes menacent de partir se faire écouter à Paris. » Cf. FAVEY : *Gazette*, 4 janvier 1898, « Au Conseil de la ville ».

⁵ Voir R. H. V. 1947, p. 10, note 1.

⁶ Voir R. H. V. 1947, p. 6, note 4.

⁷ Samuel-Jaques Hollard (1759-1832), premier syndic de Lausanne dès 1803.

⁸ Abram-David fils de Jean-Samuel dit Bergier de Jouxens qui épousa Louise Le Maire. A.-D. Bergier signe du nom de sa mère ses lettres à Laharpe (FAVEY, *Gazette*, fin décembre : « Dans le Pays de Vaud, 23 décembre ».)

⁹ La *Requête* — à laquelle était jointe la *Pétition* — fut adressée par le Conseil des 200 à LL. EE. par l'intermédiaire des Hauts Commissaires bernois. Le texte

Dimanche 7 : Sermon — Commission à 11 heures pour revoir la requête.

Lundi 8 : La requête est adoptée en 200. On nomme un *Comité de Surveillance*¹ composé de ceux qui avaient rédigé la requête. Celle-ci est présentée aux Hauts Députés² par le Bourguemestre et Glayre. Arrivée de d'Erlach³. Rumeur relative à un nouveau serment⁴. Un *Comité de réunion*⁵ formé depuis la présentation de la première requête, est composé des principaux signataires.

Députation de Marcel, au nom des signataires, relativement à d'Erlach. De Gingins lui déclare que d'Erlach ne s'arrête pas à Lausanne et que sa mission est étrangère à la sienne.

Mardi 9 : Rumeurs relatives à une déclaration du Gouvernement bernois touchant les privilèges à accorder individuellement aux Communes. Proclamation rédigée par Glayre au sujet des réclamants⁶. Rumeurs relatives au Château et aux armes portées dans le logement du trésorier. Accroissement des rumeurs. Cossonay, Vevey, Nyon, Morges, Rolle, Aubonne, les quatre Paroisses de Lavaux adhèrent à la demande d'une Assemblée représentative. — Messages et rumeurs dans tout le pays au sujet du serment. La commission de Surveillance veille toute la nuit. Ma profession de foi.

du rapport de la Commission du Conseil des 200, rédigé par Glayre, et celui de la Requête sont aux Archives Cantonales (H n 440). On trouve le premier dans la R. H. V. 1898, p. 233. Il convient de n'admettre le récit (R. H. V. 1898, p. 203 et p. 253) de Glayre que sous certaines réserves.

¹ Le *Comité de Surveillance*, institué le 9 janvier (et non le 8) par le Conseil des 200, constitua, complété par les députés d'autres villes, le *Comité central* des villes (dès le 18 janvier) qui fut le noyau de l'*Assemblée générale et provisoire du Pays de Vaud* qui lança la proclamation du 24 janvier.

² Il s'agit des trois commissaires envoyés par le Conseil secret de Berne : Charles de Gingins, le bailli d'Aubonne Abram de Graffenried et le colonel Philibert de Sinner, de Payerne, arrivés à Lausanne, le 20 décembre 1797.

³ Gabriel-Albert d'Erlach (1739-1802), ancien bailli de Lausanne, arrivé à Lausanne pour faire prêter le serment le 10 janvier et prendre le commandement des troupes. Il refusa les deux missions. Voir M. REYMOND, R. H. V. 1928, p. 138.

⁴ Voir MAILLEFER, « La cérémonie du 10 janvier 1798 », R. H. V. 1897, p. 353. — PICHARD dans FAVEY, *Gazette*, 9 janvier 1898.

⁵ La décision des pétitionnaires de créer ce Comité date du 10 janvier. Il se constitua le 12. Sur son organisation, voir M. MOTTAZ dans *Gazette* du 24 janvier 1926. — Opinion de Glayre : R. H. V. 1898, p. 211. — FAVEY : *Gazette* du 12 janvier 1898, « Les Comités de réunion et de surveillance ».

⁶ Voir son texte aux Archives cantonales : H n 186.

Lettres de Rolle signées Vallier ¹. Lettre de Morges et deux messages. Deux lettres de Vevey ; toutes au sujet du serment. Au club — en 200 : (dissentiment) au sujet du Serment, dissipé heureusement. Vers 4 heures du matin : dénonciation de Chapelle aîné et de Bergier au sujet du serment.

Nous persévérons, en Commission de Surveillance, à prêter ce serment ainsi conçu : je jure fidélité à Dieu, à la Patrie, au Souverain et par un escamotage inventé par le Bourguemestre nous ajoutâmes que le Bourguemestre dirait : « *en réservant la requête* ».

Mercredi 10 : Le 200 est rassemblé pour le serment ², on lui communique la réserve sur laquelle il ne délibère pas. Serment prêté sur Montbenon par une partie de la Troupe, le Clergé, le Magistrat. Quelques spectateurs.

Jeudi 11 : Ce serment ne fut pas prêté à Vevey, on s'y refusa. Il fut modifié à Payerne, Cossonay, Lausanne, etc. Il fut partiellement refusé à Morges, Nyon, etc. — Mangourit et Desportes, agents français en Valais et à Genève répandirent des circulaires manuscrites pour annoncer que ceux qui le prêteraient seraient sensés adhérer à la déclaration de guerre que, disaient-ils, le gouvernement bernois ferait à la France par sa proclamation ou invitation à tous les ressortissants du Pays de Vaud. Une note originale de Mangourit contenant cette déclaration fut communiquée au Comité de Surveillance de Lausanne.

Un grand nombre de membres du 200 (de Berne) furent envoyés de Berne au Pays de Vaud pour faire prêter ce serment.

Mesure absurde qui infirmait la religion de l'ancien serment, mesure qui ne peut être justifiée par rien et qui donnera aux mécontents les soupçons les plus atroces, d'autant plus que l'on commença en même temps des enrôlements pour Berne.

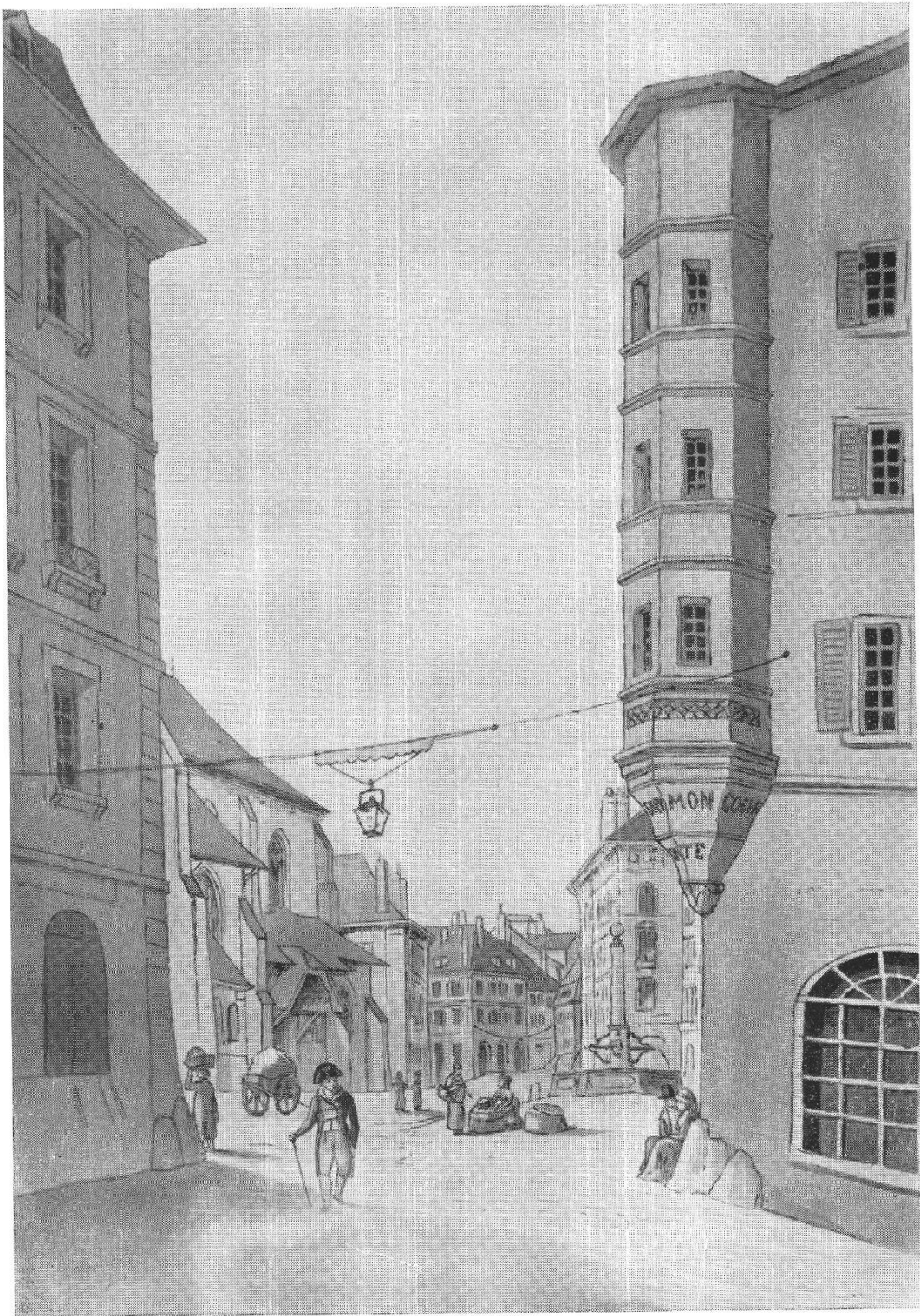
Haine du peuple des campagnes contre les signataires manifestée par ses rumeurs et ses menaces. — La garde des signataires est renvoyée et se dissoud prudemment. — Commission de surveillance du matin et du soir.

Vendredi 12 : Cours de Justice — Rédigé une adresse au Peuple des campagnes en style évangélique ³ — Commission du

¹ Benjamin Valier, d'Aubonne (1756-1820), avocat, membre du tribunal d'appel de 1803 à 1818.

² Voir ci-dessus, p. 31, note 4.

³ Un fragment de l'adresse se trouve dans OLIVIER : *Histoire de la Révolution helvétique*, Lausanne 1842, p. 85.



Collections du Musée du Vieux-Lausanne.

La place Saint-François vers 1807.

Dessin colorié de Ch. Vuillermet,
d'après un croquis de Samuel Naef (34 × 50 cm).

matin. Solde des troupes pour la garde du Château — Bruits sur l'enlèvement du Bailli et des Hauts Commissaires — Continuation d'adhésions à la requête.

Samedi 13 : Distribution de proclamations de Glayre en faveur des réclamants et de mon adresse au Peuple. — Pamphlets divers.

Dimanche 14 : Sermon — Commission du matin et du soir.

Lundi 15 : Députation de Morges et de Jaïn¹ en particulier.

Mardi 16 : Une proposition : créer un Comité central des Villes et des Communautés réclamantes. Observations du banneret Bergier et de moi-même sur le danger de mettre en opposition les villes et les campagnes.

Mercredi 17, jeudi 18 : Députés de Nyon pour demander le renvoi des troupes destinées à la garde de la frontière. Discours énergique de Nicole².

Vendredi 19 : Ils obtiennent leur demande.

Samedi 20 : Arrivée du Grand Tribun Wyss de Zurich et du Landamann de Reding de Schwitz, députés de la Diète d'Aarau. Compliments à ce sujet du Bourguemestre ; ils approuvent le projet d'une convocation des représentants des Communes³.

Ceux de Vevey s'emparent du Château de Chillon.

Projet de s'emparer du Château de Lausanne.

Glayre et moi députés au Club de Réunion puis au Château dont la garnison est renvoyée sur notre parole. Proclamation des Députés de la Diète au sujet du projet sur le Château.

Le Comité de Surveillance envoie des députés à toutes les Villes pour les inviter à former à Lausanne un Comité central qu'il espère follement de pouvoir opposer efficacement au Comité des réclamants. Les Députés envoyés sont, pour Vevey : Perdonnet père, Ausset ; de Nyon : La Fléchère de Beausobre ; de Morges : Jaïn puis Monod ; de Cossonay : Gaulis de Lyon ; des Paroisses : Mouron, Chavan, etc. ; de Moudon : Frossard de

¹ Benjamin Jaïn (1742-1803), banneret, puis syndic de Morges.

² Jean-Justin-Marc Nicole, de Nyon (1757-1839), député, lieutenant du Conseil d'Etat.

³ Jean-Conrad von Wyss (1749-1826) et Karl von Reding (1755-1815), envoyés par la Diète d'Aarau, arrivent à Lausanne le 16 janvier (et non le 20 comme l'indique le journal) et approuvent la demande de la convocation d'une Assemblée. Cf. STRICKLER, I, p. 176, n° 440 ; p. 177, n° 443.

Saugy ¹. — Commencement des conférences du Comité Central. Députation au général de Weiss ² au sujet de l'évacuation du Château. Cette députation est composée de de Brenles ³ et moi. Je vis alors pour la première fois cet homme bizarre et plein d'esprit, également fait pour les grandes choses et pour les extravagances, incapable d'agir en second et d'avoir une marche régulière mais très capable de tirer son pays d'un mauvais pas ou de le perdre à jamais. Il commença par nous menacer de l'échafaud et finit par nous demander notre amitié. Je lui déclarai que si on tardait à former une Assemblée représentative des Communes, ma patrie et la sienne seraient perdues avant deux mois. Je voulus lui développer les avantages de cette convocation mais ce projet était trop simple et trop vulgaire pour un tel homme.

Une lettre de Nyon instruit le Comité Central dont j'étais alors Président et qui se rassemblait à l'Hôtel de Ville que de Weiss y rassemblait des troupes et que Ménard est arrivé à Divonne avec 3000 hommes. Sur ce tout le Comité central se transporte en corps auprès de la Haute Commission ; j'y présentai au nom de ce Comité une requête ⁴ tendant à la convocation immédiate d'une Assemblée représentative des Communes ou au moins d'une Assemblée représentative qui en tînt lieu. J'accompagnai cette requête d'un discours analogue à cette demande. — Réponse menaçante de de Gingins et des deux députés de la Diète. — Réplique pressante. Je les invite à montrer, à leur retour à Berne, l'urgence de la mesure proposée. Promesses des Hauts Députés et de d'Erlach.

Instruction ⁵ informative du Bourguemestre à la Haute Députation. Mon projet à ce sujet remis à Jaïn. — La Haute Députation part pour Berne.

¹ Alexandre Perdonnet (1736-1807) ; André-Urbain de la Fléchère de Beausobre (1758-1832) ; Daniel-Louis Frossard de Saugy (1752-1808).

² François-Rodolphe de Weiss (1751-1818). Cf. R. H. V. 1897, p. 92 ; 1946, p. 34.

³ Il s'agit très probablement de Samuel Clavel de Brenles (1761-1843). Cf. R. H. V. 1895, p. 224 ; 1943, p. 71 ; VAN MUYDEN, *op. cit.*, p. 230.

⁴ L'entrevue eut lieu le 17 janvier (FAVEY : « Suprêmes avertissements », *Gazette*, 18 janvier 1898), et non le 20. Voir un extrait de cette requête dans FAVEY, même numéro.

⁵ Cette « instruction » (c'était en réalité un mémoire sur l'état du pays) fut remise le 17 et non le 20. Son texte se trouve dans STRICKLER, I, p. 149, n° 369.

Dimanche 21 : Arbitrages. — Commission centrale un peu tardive. Murmures. — Efforts de Valier pour nous établir en Assemblée constituante — premier registre — Valier secrétaire.

Lundi 22 : Assemblée des 200 — Commission centrale — Nouvelles de Nyon et de Versoix. Menaces sur le Château.

Mardi 23 : Assemblée des 200 — Lecture des mandats ¹ du 12 et du 18 qui annoncent :

1° la nomination d'une commission de 6 membres pour aviser au redressement des griefs

2° l'intention positive de cette commission de n'accepter que des requêtes *particulières* et point de requête tendant à une convocation représentative, demande qui fut rejetée (à Berne) à la majorité de 10 voix. — Le Conseil des 200 envoie en députation à Berne le Bourguemestre et de Loys Chandieu ².

Commission centrale du soir. — On apprend de Nyon que Ménard est prêt avec 8000 hommes et Rampon avec 3000 hommes. — Exaltation de l'Assemblée — Les députés de Nyon triomphent. On dépêche au Bourguemestre et à de Loys pour les faire revenir. — Inquiétudes du côté d'Yverdon où de Weiss avait son quartier général. On établit des gardes avancées sur le Loup et tout autour de la Ville. De Bons l'aîné prend provisoirement au nom du Comité de Surveillance le commandement de la force armée. Lecture des proclamations de Laharpe et de Perdonnet et des lettres de Ménard lui-même. Je vais au Château avec Creux ³, de la Bourdonnette, de la part du Comité de Surveillance, pour avertir le Bailli. Nous y trouvons de Bonstetten, ancien bailli de Nyon ; un renseignement à lui donné par Buona-
parte ⁴.

Le Comité de Surveillance alla se coucher très imprudemment cette nuit-là.

¹ Voir STRICKLER, I, p. 141, n° 344 et p. 151, n° 372. Ces mandats furent lus le 21 dans toutes les églises : FAVEY, *Gazette* du 21 janvier : « *Au Comité Central des Villes* ».

² Jean-Samuel de Loys-Chandieu (1761-1825), agronome, conseiller d'Etat en 1815-1816.

³ Daniel-Benjamin Creux (1746-1819).

⁴ « L'Italie conquise par Bonaparte au pas de course, le nouveau génie qui se révélait au monde et qu'il eut un instant à Milan l'occasion d'entretenir, écrit Steinlen, pour lui quel grand et émouvant spectacle. » *Charles-Victor de Bonstetten*, par AIMÉ STEINLEN, Lausanne 1860, p. 175.

Mercredi 24 : Deuxième visite au Château ; présence de Crud¹. Le Peuple de Lausanne, excité par le Club, prend la cocarde verte. — Jubilation générale. Drapeau vert avec l'inscription « République lémanique » effacée² (?) je propose : liberté sans licence. Arbres de liberté plantés sur les places publiques. Nouvelle organisation de la force armée sur Montbenon. De Bons confirmé dans le Généralat.

Départ des troupes pour Moudon.

Profusion de terreur panique dans l'Assemblée et chez tous les patriotes le même soir sur quelques nouvelles d'Yverdon. Discours à ce sujet.

Jeudi 25 : Proposition faite par moi au Comité central d'envoyer une députation à Berne pour laquelle j'offre mes services. Applaudissements, mais quelques membres demandent une assemblée plus nombreuse et sur la proposition de Polier, je pose premièrement la question en 200, en présence de 6 membres du Comité de Réunion. Elle est approuvée à l'unanimité et Polier est désigné avec moi pour cette députation.

Pendant le Comité central est travaillé par les clubistes et l'ami Valier... Ma proposition est rejetée et l'on se plaint de la Municipalité de Lausanne et de ses efforts pour influencer. Discours de Monod de Morges en sens contraire³.

¹ Elie-Victor-Benjamin Crud (1772-1845), partisan des Bernois.

² Allusion à la devise : Egalité Fraternité qui n'avait pas l'approbation générale.

³ « Le pouvoir passa assez rapidement du Comité de Réunion à l'Assemblée »... « Le Comité n'était qu'une société qui surveillait et faisait marcher les autorités dont les unes étaient toujours attachées à l'ancien régime et les autres, quoique amies de la révolution, étaient des enfants nouveaux-nés faibles et vacillants. D'ailleurs l'Assemblée représentative était le fruit de l'union monstrueuse des Conseils aristocratiques de nos villes avec la Révolution. Ces assemblages, forcés de part et d'autre, avaient produit un corps métis qui n'avait pas l'énergie qui eut été nécessaire dans les circonstances..... Aurait-il (le Comité de Réunion) dû, par exemple, quand il avait l'autorité en mains et qu'il était sûr de vouloir le bien du Peuple, aurait-il dû remettre les rênes du gouvernement à des hommes peut-être très capables, très probes, très bien intentionnés, mais dont il ne connaissait point suffisamment les principes et dont le pouvoir n'était pas plus légal que le sien ? N'aurait-il pas dû, au contraire, former le noyau de l'Assemblée représentative provisoire et appeler à lui pour le moment, les députés des pétitionnaires des autres villes du pays, au lieu des députés des différentes Magistratures. Enfin, et l'on ne saurait trop le dire, n'aurait-il pas dû empêcher absolument le mélange impur et la dangereuse amalgamation des autorités nouvelles avec les anciennes, de la démocratie avec l'aristocratie, des parties saines du corps politique avec les parties gangrenées?..... La suite a fait voir que les appréhensions du Comité n'étaient pas fondées » DEVELEY, *op. cit.*

Vendredi 26 : Cours de Justice. Départ du Bailli de Büren avec sa famille. Difficultés extrêmes pour ce départ.

Arrivée de l'adjutant Autier avec deux hussards. Il part le même jour pour Moudon ¹.

Samedi 27 : Pendant la nuit qui précède ce jour l'on crie aux armes et l'on bat l'alarme. Je cours au Comité central où je trouve peu de monde. C'était la nouvelle de l'assassinat de l'escorte d'Autier à Thierrens. Ses deux hussards y périrent ; de Trey ² échappa par la fuite, Autier et Perdonnet par le sang froid des deux dragons qu'on leur a donné à Moudon. — Retour d'Autier ; je suis député pour le complimenter. Il part avec Monod, La Fléchère de Beausobre et Bergier de Jouxens pour Paris ; mais ces derniers ne le joignirent que plusieurs jours plus tard ³.

Le même jour, de grand matin, je fus chargé d'écrire à de Weiss pour lui donner avis des suites de ses ordres imprudents. Il répondit par une lettre très bizarre et annonça l'évacuation prochaine du château de Lucens ⁴. Il répondit également à la lettre du général Ménard en annonçant la retraite des troupes bernoises d'Avenches. — Visite d'Autier au Comité central — Principaux auteurs de l'assassinat de Thierrens amenés à Moudon par un huissier bailival et jetés dans un cachot ⁵.

A propos de cet original bailli de Weiss, il avait écrit une lettre remplie de menaces au Comité de Réunion. Il lui fut répondu au nom de ce Comité une lettre énergique rédigée par Cassat ⁶.

Le Comité central se déclare *Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud...* Je suis chargé de rédiger une proclamation sur ce sujet ⁷.

¹ Le départ du Bailli et celui de Autier eurent lieu le 25.

² Daniel de Trey (1736-1807). Cf. R. H. V. 1947, p. 89.

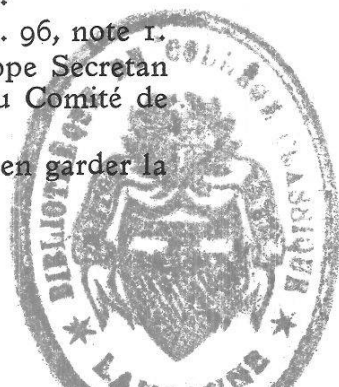
³ Voir R. H. V. 1903, p. 52.

⁴ Voir cette lettre dans VERDEIL, *op. cit.*, 2^e édition, III, p. 263.

⁵ Ces faits sont survenus le 26 et non le 27. Voir R. H. V. 1947, p. 96, note 1.

⁶ Sur Cassat, voir : E. MOTTAZ, *Gazette*, 4 juillet 1942. — Philippe Secretan rappelle un fait bien antérieur au 27 janvier. La lettre de de Weiss au Comité de Réunion est du 17 janvier (VERDEIL, III, p. 235 et 236).

⁷ Ces faits survenus le 24 janvier sont sans doute notés ici pour en garder la mémoire.



Dimanche 28 : Proclamation du général Ménard ¹. Reprise du Château de Lucens par Busigny ². Expédition des volontaires vaudois sur Avenches et Faoug. — On prend toutes les barques et bateaux pour les conduire en Savoie.

Lundi 29 : Notification sur l'emprunt de 700 000 L. et sur les fournitures de toutes espèces à tenir prêtes pour l'armée. Levée de 40 à 50 000 L. par un emprunt à Lausanne. — Entrée de Ménard dans le Pays de Vaud ¹. Répartition de l'emprunt sur les divers baillages.

Mardi 30 : Arrivée du général Rampon à Lausanne avec la 75^{me} demi-brigade — Arrivée de Ménard avec Suchet ¹, Dumoulin et l'Etat-major. Trouble et confusion extrêmes à l'occasion des logements, les soldats refusant de loger dans les églises qui d'ailleurs n'avaient pas été préparées pour les recevoir. Mécontentement de Ménard qui ne trouve rien de suffisamment bon dans son logement. Je suis envoyé chez ce Ménard pour lui procurer ce qu'il demandera. Je lui donne Narbel comme maître d'hôtel.

Souper au Cercle et nuit blanche au Comité de Surveillance. Prédiction du capitaine Julien d'une réunion prochaine de ce pays à la France.

Mercredi 31 : Départ du général Rampon avec sa troupe pour Vevey. Le château de Chillon est occupé par les Français. Tscharner occupe avec des chasseurs les postes de Montagny, de Château-d'Œx, Rougemont, etc.

Jedi 1^{er} Février : L'Assemblée constituante s'établit au Château et forme divers Comités...

Vendredi 2 : Discussion relative aux qualités de citoyen actif. Mon but était de maintenir au moins provisoirement les *biens communaux* en n'admettant aucun étranger dans les Assemblées où il pourrait être décidé de leur sort...

Samedi 3 : Continuation de la discussion sur les assemblées destinées à la formation d'une assemblée constituante. On nomme un Comité pour cet objet composé de Glayre, Perdonnet père, Ausset, Auberjonois et moi. Ce Comité ne s'est jamais rassemblé qu'une fois chez Glayre où l'on résolut de donner

¹ La proclamation (VERDEIL, III, p. 267) est du 27 janvier : Ménard franchit la frontière le 28 et arriva à Lausanne le 28. R. H. V. 1920, p. 121.

² Voir note 5 de la page 37.

l'initiative au projet envoyé par de La Harpe et une autre fois au salon entre Ausset, Perdonnet et moi. Au reste Glayre fit à lui seul un plan qu'il tira de sa poche peu après et proposa à l'Assemblée sans l'avoir communiqué au Comité ¹.

Dimanche 4 : Comité secret nommé au scrutin sur la demande du Chev. Glayre pour recevoir les communications qui ne peuvent être faites à l'Assemblée. On nomme Glayre, de Saugy, Roguin, Banneret Bergier et moi...

Mercredi 7 : Projet de constitution helvétique envoyé par le général Brune ce qui engage l'Assemblée à ajourner tout autre projet.

Jeudi 8 : Discussion du projet... J'attaque le projet de constitution parce qu'il... n'assure un gouvernement stable qu'après des chances douteuses et cruelles, la subversion de tous les gouvernements helvétiques, l'adhésion uniforme et volontaire de tous les peuples de l'Helvétie : un système désagréable pour la plupart d'entre eux...

Vendredi 9... Glayre fait lecture des lettres de Laharpe et des députés à Paris. Il annonce que les généraux français insistent sur l'acceptation de ce projet rédigé par Ochs, corrigé par Daunou et revu et approuvé par le Directoire qui y met son attache. Approbation ; adhésion de tous les membres par leur signature... Cette constitution nous met d'accord pour le moment. Elle met fin à nos discussions mais elle ne nous assure rien ; nous en crierons et disputerons moins sans être pour cela plus avancés...

Les communes fribourgeoises se détachent de nous pour travailler de leur côté (à l'acceptation de la constitution) ...

Dimanche 11 : Débats de la Société populaire en St. Laurent...

Vendredi 16 : Députation de la Société populaire. Reymond ² et Boisot demandent que l'Assemblée rende ses séances publiques, etc. Je les apostrophe d'une manière violente de ce qu'ils profanent le temple de St. Laurent par des débauches détestables, qu'ils ont scandalisé le peuple par le mépris le plus indécent pour ses opinions religieuses et rejeté avec mépris les ordres du Magistrat. Je suis rappelé à l'ordre par Muret...

¹ Cf. article de M. Mogeon : « Le 3 février 1798 », *Gazette* du 25 janvier 1932.

² Cf. MONNARD, *Histoire suisse*, vol. 17, p. 199. — DE CÉRENVILLE, *Gazette*, 21 novembre 1908.

Je suis violemment dénoncé et maltraité dans l'Assemblée populaire (à St. Laurent) par Reymond appuyé par Dapples professeur, Cassat, Joseph, Verdeil, Dubois¹. Décidé qu'une députation ira demain demander mon expulsion de l'Assemblée représentative comme d'un temporisateur, d'un ennemi de Guillaume Tell, d'un antirévolutionnaire. Instruit de cette scène, j'écris au Président pour lui dire que ne voulant pas occuper l'assemblée de mes affaires privées, je donne ma démission...

Samedi 17... L'Assemblée provisoire m'envoie Valier et Crousaz de Montolieu pour me rappeler dans son sein ; j'y retourne avec eux et déclare que je me soumetts aux ordres de l'Assemblée. Députation de la Société populaire pour demander mon exclusion. Réponse vigoureuse du Président Bergier, soutenu du vœu unanime de l'Assemblée. La députation était composée de Joseph, Develey le ci-devant professeur, de Reymond et Boisot²...

Observation de Brune sur ce que Ménard est entré dans le Pays de Vaud sans être en mesure pour aller plus loin... Lettre de Laharpe dans laquelle il invite l'Assemblée à se purger des membres suspects et douteux... Harangue de Suchet dans la Société populaire...

Lundi 19... Lettre d'Ausset à Monod. Il propose de démocratiser les oligarchies suisses et de resserrer le nœu fédératif des cantons par une diète perpétuelle en abandonnant l'idée d'une République une et indivisible. Ce projet eut été d'une exécution facile.

Situation embarrassée de Brune enragé d'être compromis dans une entreprise jugée d'abord facile, immanquable et qui se trouve aujourd'hui hérissée de difficultés et pour laquelle il n'est pas en mesure ; (sa) liaison intime avec Cassat — Haine contre les diplomates Mangourit, Mengaud, Desportes et notre Comité diplomatique.

¹ Dapples : il s'agit probablement de Christian (1740-1802), jurisconsulte. — Joseph : voir R. V. H. 1934, p. 356. — Verdeil : François (1747-1832), voir de MONTET, *Dictionnaire*, II, p. 604. — Dubois : Louis (voir ci-dessous, p. 53, note 1.

² Pour Develey : voir note 3, p. 36. — Boisot : Georges (1776-1853) ; sur ses relations avec le Comité de Réunion, voir ci-dessous : *Georges Boisot et la révolution vaudoise*, p. 55.